

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 février 2026	Le neuf février deux mil vingt-six à 18h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 02 février 2026	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Léon TAISNE, Carole HERVAGULT, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT (arrivé à 19h10), Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Pascal MARIE, Manuella FERREIRA, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Philippe MAUGER, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Géraldine SUBLET, François BIQUEILLON, William BERTRAND
Nombre de Conseillers	
En exercice.....	27
Présents	23
Pouvoirs	02
Votants	25
	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Corentin LECOMTE à Cédric VIGUERARD, Hervé LOUR à François BIQUEILLON
	<u>Absents</u> : Albert NANIYOULA, Olivier MOHLO
	<u>Secrétaire de séance</u> : Géraldine SUBLET

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

26.14 – SUBVENTIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES AVENTURIERS DE L'IMAGINAIRE

Rapporteur : Carole HERVAGULT

L'association DES AVENTURIERS DE L'IMAGINAIRE, créée en 2025, a pour objectif de promouvoir et de développer la narration interactive et le jeu de rôle. Ces pratiques s'entendent dans leur pratique « physique », que ce soit autour d'une table, de manière itinérante ou dans le cadre d'une pratique plus sportive.

Dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Pont de l'Arche, l'association propose notamment :

- Des ateliers d'initiation au jeu de rôle à la médiathèque La Passerelle
- Des ateliers narration interactive à la médiathèque La passerelle
- Participation au Forum des associations

La ville de Pont de l'Arche souhaite soutenir l'association par une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 € pour l'année 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'association DES AVENTURIERS DE L'IMAGINAIRE,

Considérant la volonté de la municipalité de valoriser les initiatives créatives favorisant le lien social,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'ACCORDER une subvention de 100 € au profit de l'association DES AVENTURIERS DE L'IMAGINAIRE au titre de l'année 2026
- DE DIRE que cette somme sera inscrite au BP 2026 (chapitre 065)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET

